

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le

Service Transport, Infrastructures et Mobilité

Unité Régulation, Contrôle des Transports et Véhicules

Affaire suivie par : Annette THOREAU
annette.thoreau@developpement-durable.gouv.fr
Tel : 04 88 22 64 80 – Fax : 04 88 22 64 98

Madame, Monsieur

Suite à votre demande, je vous informe que l'examen d'attestation de capacité « Commissionnaire de transport » se déroule par écrit et comprend deux épreuves :

1. une épreuve de « Q.C.M. » (Question à Choix Multiples) portant sur l'ensemble des matières énoncées dans le référentiel des connaissances (décision du 12 janvier 2016 - BO du 10 février 2016) (100 points)
2. une épreuve « Réponses rédigées » portant sur l'ensemble des matières énoncées dans le référentiel des connaissances (décision du 12 janvier 2016 - BO du 10 février 2016) (100 points).

La durée totale de l'épreuve est fixée à quatre heures. Sont admis les candidats qui ont obtenu pour l'ensemble des épreuves une note au moins égale à 120 sur 200 sous réserve qu'ils aient obtenu au moins 50 points pour le QCM et 40 points pour l'épreuve à réponses rédigées.

La prochaine session d'examen est prévue le **2 octobre 2019**.

Votre dossier devra être adressé à mes services au plus tard, deux mois avant la date de l'examen. La date de clôture des inscriptions est le vendredi 2 août 2019.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de l'Unité Régulation et Contrôle des Transports et Véhicules



Frédéric TIRAN

P.J.: un dossier d'inscription à compléter et retourner à la DREAL PACA / STIM/ URCTV
un programme de l'épreuve A l'attention de Mme Annette THOREAU
une liste des organismes de formation professionnelle et des éditeurs

Mme, M.

Demande d'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de :

- transporteur public routier de marchandises
- transporteur public routier de personnes
- commissionnaire de transport

J'ai l'honneur de solliciter mon inscription aux épreuves de la session d'examen prévue

le **2 octobre 2019**

M Mme Mlle : _____
(nom)

Prénoms: _____

Nom marital: _____

Né(e) le: ___ / ___ / _____ à: _____

N° du département en France: _____ le nom de l'État (autres cas): _____

Nationalité : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Adresse électronique : _____

----- ACCUSE DE RECEPTION

Candidat: NOM _____ Prénom _____

La D.R.E.A.L. PACA, Service Transports, Infrastructures et Mobilité – Unité Régulation, Contrôle des Transports et Véhicules accuse réception de votre demande à l'examen d'attestation de capacité, prévu le

2 octobre 2019

Une convocation vous sera transmise un mois avant l'examen.

Candidat présenté par un centre de formation nom du centre _____
présentation en candidat libre

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à _____ le _____ Signature

PIECES A JOINDRE

- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)
- Un justificatif d'adresse constitué par l'un ou l'autre des documents suivants:
 - * un justificatif de domicile à votre nom ou pour les personnes hébergées, attestation d'hébergement, copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge et justificatif de domicile à son nom.
 - * un justificatif établi par l'entreprise concernant le lieu où la personne travaille en France, pour celle qui n'y a pas sa résidence normale.
 - * un justificatif d'études établi par l'établissement scolaire, universitaire ou professionnel, ou par l'organisme de formation, pour la personne qui, quel que soit lieu de résidence, souhaite déclarer le lieu où elle poursuit ses études;
- 3 enveloppes timbrées et libellées à votre nom et adresse – format normal
- Pour les personnes de nationalité française, le document justifiant votre situation au regard des obligations du service national
 - * entre 16 et 18 ans: une attestation de recensement ou un certificat de participation à la journée défense citoyenneté (JDC ex-JAPD)
 - * entre 18 et moins de 25 ans: un certificat de participation à la JDC ou une attestation provisoire ou une attestation d'exemption
 - * 25 ans et plus: aucun justificatif

Cette demande est à adresser à la

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA
STIM / URCTV / Formations
16 rue Antoine Zattara
CS 70248
13331 Marseille cedex 03

**Tout dossier incomplet ou envoyé à la D.R.E.A.L. hors
délai ne sera pas pris en compte**

(clôture des inscriptions le 2 août 2019)

ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL DES CONNAISSANCES POUR L'EXAMEN PERMETTANT L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE DE COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT

1. Droit appliqué au transport

Forme juridique de l'entreprise :

- les différents types de sociétés commerciales ;
- les groupements ;
- les critères de choix d'une forme juridique.

Le statut juridique du commissionnaire de transport :

- définition ;
- les activités et obligations respectives du transitaire, du mandataire et du commissionnaire ;
- les devoirs généraux et responsabilités du commissionnaire de transport ;

Le cadre contractuel :

- contrat de vente, contrat de commission, contrat de transport ; articles L. 3221-1 à L. 3224-1 du code des transports relatifs aux contrats et à la sous-traitance et responsabilités contractuelles, décret n° 92-699 du 23 juillet 1992 relatif à la responsabilité du donneur d'ordre ;
- le contrat type de commission de transport ;
- les contrats types, général et spécifiques, de transport routier, le contrat type de location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, le contrat type de sous-traitance ;
- l'article L. 441-6 du code de commerce sur les conditions de vente et les délais de paiement ;
- conventions internationales pour les transports routiers, ferroviaires, maritimes et aériens ; CMR, lettre de voiture, LTA, connaissements...

Organisation du système juridictionnel français :

- juridictions civiles ;
- juridictions pénales ;
- juridictions administratives.

L'activité commerciale :

- le commerçant : définition, procédure d'inscription au registre du commerce et des sociétés, obligations ;
- les termes de vente internationale (Incoterms) : rôle de la chambre de commerce internationale ; rôle des incoterms ; incoterms et transfert de propriété ;
- les effets de commerce : les instruments de paiement et de crédit nationaux (chèque, lettre de change, billet à ordre, warrant) et internationaux (*cash* ou *delivery*, lettre de change, opérations documentaires) ; les différents types de facture ;
- litiges financiers et recouvrement des créances ; litiges survenant dans les différents types de transports : terrestres, aériens, maritimes.

Les assurances :

- les différents risques ;
- les types de police ;
- l'étendue des couvertures ;
- les procédures.

Droit social appliqué au transport :

- les sources du droit social (sources légales, réglementaires, conventionnelles ; règlement intérieur) ;
- le droit du travail : dispositions générales ; dispositions particulières au transport routier ;
- le fonctionnement des institutions sociales : les représentants du personnel ; l'inspection du travail ; les CHSCT ; les prud'hommes ;

- le contrat de travail: formes et modalités, durée, suspension et rupture; droits et obligations de l'employeur et du salarié;
- la réglementation des temps de conduite et de repos dans le transport routier.

2. Économie des transports et activités du commissionnaire

L'environnement de l'entreprise de transport:

- le rôle de l'État et les différentes politiques de régulation des transports;
- les organismes administratifs, consultatifs et professionnels;
- les instruments de régulation nationale (code des transports; réglementation des conditions d'accès et d'exercice des professions de commissionnaire de transport et de transporteur routier) et internationale (autorisations bilatérales, UE, FIT-CEMT);
- les sanctions pénales concernant l'exercice illégal des professions de commissionnaire de transport, de transporteur public routier de marchandises et de loueur de véhicules avec conducteur, ainsi que l'implication des donneurs d'ordres;
- les organismes d'aide au commerce extérieur; le dispositif douanier;
- l'environnement géographique: pôles économiques et réseaux terrestres français; réseaux européens; réseaux internationaux (maritimes, aériens);
- l'environnement technologique: matériels de transport, normes techniques et réglementaires y afférente; moyen de manutention;
- l'environnement informatique; les EDI;
- la sécurité des transports routiers: vitesse; poids maximal; matières dangereuses; denrées périssables; transport exceptionnel.

Les activités spécifiques du commissionnaire de transport:

- les activités terrestres: routières (affrètement national et international, messagerie nationale, groupage international); ferroviaires; fluviales; les transports combinés (ferroutage, ro-ro);
- les activités maritimes: convention de Bruxelles; connaissement; principes de taxation; conteneurisation; groupages; responsabilités;
- les activités aériennes: conventions de Varsovie et de Montréal; la LTA (AWB); principes de taxation; groupage; responsabilités;
- les produits dangereux;
- les documents de transport obligatoires;
- les prestations logistiques connexes au transport: stockage, entreposage;
- les réglementations et procédures douanières;
- l'assurance qualité.

3. Gestion commerciale et financière de l'entreprise

La gestion commerciale:

- l'offre de transport: mécanismes; éléments constitutifs; techniques d'exploitation (groupage, messagerie, affrètement); analyse de la concurrence;
- la demande de transport: produits transportés, modes de conditionnement; localisation de la demande; fluctuations;
- politique, plan et négociations commerciales;
- rôle de conseil de l'organisateur de transport.

La gestion comptable et financière:

- l'analyse comptable: instruments de mesure et de suivi; instruments de prévision; instruments de contrôle;
- la détermination des centres de coûts et de responsabilités;
- l'analyse des coûts et la formation des prix (transport/affrètement; messagerie; groupage international);
- l'analyse des marges;
- le compte de résultat, les SIG, la CAF, le bilan; les ratios caractéristiques, le fonds de roulement; le tableau de financement, la trésorerie, le tableau de bord financier.

L'organisation de l'entreprise et l'opération de transport:

- critères d'organisation de l'entreprise: marché, objectifs, outil de travail, hommes, taille de l'entreprise, spécialisation, partenaires;
- les paramètres de l'opération de transport: client, produit (nature, conditionnement); localisation (itinéraire, étendue: régional, national, international); dates (conditions particulières à prendre en compte, clauses de pénalités éventuelles);
- l'étude de faisabilité: moyens, configuration, acteurs, système d'exploitation;
- l'évolution de l'opération: coûts, marges, risques financiers;
- l'exécution de l'opération: engagements (clients/commissionnaire, commissionnaire/sous-traitant, commissionnaire/administrations); procédures fiscales et douanières, facturation et tarifs; recouvrements, litiges, contentieux et recours, subrogation, droits de rétention; enjeux commerciaux.

La fiscalité des transports:

- le système fiscal français;
- l'imposition des entreprises;
- la fiscalité appliquée aux transports;
- la TVA appliquée au secteur transport: mécanisme, recouvrement; TVA intracommunautaire; TVA et transports nationaux, communautaires et internationaux.

4. Terminologie professionnelle (français/anglais)

- applications pratiques aux transports routiers, maritimes, aériens;
- douane, magasinage, stockage...

LISTE DES ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>	<i>CP</i>	<i>VILLE</i>	<i>TELEPHONE</i>
AFTRAL	368 bd Henri Barnier	13016	MARSEILLE	04.91.46.65.00
AFTRAL	ZI de Carros – 1ère avenue, 6001 mètres	06510	LE BROC	04.93.18.03.74
AFTRAL	Z.A.C. Parc Méditerranée	34470	PEROLS	04.67.68.69.80
AFTRAL	Rue de la République	60290	MONCHY ST ELOI	03.44.66.36.36
E.C.F BOUSCAREN	58 cours Gambetta	34000	MONTPELLIER	04.99.74.22.00
C.E.S.R. 34	Boulevard Kennedy	34500	BEZIERS	04.67.30.39.14
E.C.F BOUSCAREN	193 boulevard Laennec Saint Cézaire	30900	NIMES	04.66.68.21.74
FORGET	ZAC Anjoly – 7 voie d'Angleterre	13127	VITROLLES	04.42.89.05.50
ASCOTRANS	27 allée de Barqueroute B.P. N° 8	13620	CARRY LE ROUET	04.42.44.62.00
PROMOTRANS	208 avenue Clément Ader Z.I. Nord	13340	ROGNAC	04.42.46.42.46
E.C.F. S.P.S.	Centre commercial CAP SUD	84000	AVIGNON	04.90.89.24.00
E.C.F. S.P.S.	19 rue Henri et Antoine Maurras	13016	MARSEILLE	04.91.64.27.27

LISTE DES EDITEURS

- **CELSE** (Guide de capacité professionnelle)
10 rue Léon Cogniet
B.P. 106
75821 PARIS CEDEX 17
Tél : 01.42.67.41.23
Internet : www.editions-celse.com
- **LAMY**
1 rue Eugène et Armand Peugeot
92856 RUEIL-MALMAISON CEDEX
Tél : 01.76.73.30.00
Internet : www.lamy.fr